

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le vingt-sixième jour de septembre 2018 (26/09/2018) à compter de 13 heures (13h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Lucie Geoffrion
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Sont absents : Robert Tessier - Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault, et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Soumission Construction CMA – Démolition salle communautaire camping.
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement.

Résolution 2018-09-145 Soumission Construction CMA – Démolition salle communautaire camping

ATTENDU la soumission que la municipalité a reçue de Construction CMA pour la démolition de la salle communautaire existante du camping;

ATTENDU que cette soumission comprend le débranchement des services, eau et électricité, démolition de la structure et évacuation des débris hors du site et ménage.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- d'accepter cette soumission au coût de 5 000\$, taxes en sus, incluant les coûts de matériel et de la main d'œuvre;
- que la conclusion de cette démolition entre les parties doit être conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

-Adoptée-

Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt :

Madame la conseillère Micheline Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 430 991\$ pour des travaux de construction d'une salle communautaire au camping municipal ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Goeffrion, appuyé par Marlène Doucet. Il est 13 heures 20.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière